



D.2017.11.22.3.2.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 22 Novembre 2017

3 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**3.2 – PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'au point 2.3)	Absent-Excusé (à/c du point 3.1)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Del Borrello à/c du point 8.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (pouvoir M. Grass à/c du point 3.1)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

A l'échelle de la grande agglomération, le vélo pourtant pertinent pour les déplacements de courte distance, reste marginal dans son utilisation au quotidien, en dépit d'un climat clément, d'une topographie favorable et d'un développement significatif des aménagements cyclables lors des 10 dernières années. Selon l'Enquête Ménages Déplacements 2013, 2% à 3% des déplacements d'un jour de semaine d'automne / hiver sont réalisés à vélo. Selon l'INSEE, 7% des actifs résidant à Toulouse vont travailler à vélo. Si le vélo n'est pas un mode de déplacement utilisé quotidiennement, il séduit toutefois de plus en plus de toulousains comme alternative occasionnelle aux autres modes. D'autre part, le vélo dispose d'un très grand potentiel. La moitié des déplacements des habitants de l'agglomération fait moins de 3 km, c'est-à-dire une distance pour laquelle le vélo est le mode le plus efficace, et deux tiers des déplacements de 1 à 3 km sont réalisés en voiture.

Silencieux, propre, économique, vertueux en matière de santé publique ... le vélo dispose de nombreux atouts qui pourraient en faire le meilleur allié de la puissance publique pour le traitement des problématiques majeures des grandes agglomérations du XXI^e siècle : congestion routière, pollutions sonore et atmosphérique, rareté des fonds publics, sédentarité des populations urbaines, etc.

Par ailleurs, le fort développement du marché du vélo à assistance électrique et l'arrivée de nouvelles formes de mobilités douces urbaines (segway, giroscopes, trottinettes électriques,) pourraient contribuer à dynamiser les politiques en faveur du vélo et l'usage dans les déplacements urbains de ce mode.

Conscient de ces possibilités, Tisséo Collectivités a placé le vélo dans les axes stratégiques de son schéma directeur stratégie Ecomobilité (extrait de la délibération votée au Comité Syndical de février 2016) :

- *Accompagner le développement de l'usage du vélo en étant à l'interface des intercommunalités et en prenant la main sur l'élaboration d'un schéma cyclable métropolitain intégrant continuité d'itinéraires, temps de parcours et stationnement vélo, en cohérence avec le projet du SMTIC.*
- *Mobiliser et structurer une offre de services et location vélo à partir des pôles d'échanges multimodaux, en lançant un appel à projet avec le milieu associatif local et ayant pour cible les salariés et les déplacements domicile -travail.*
- *Pérenniser le partenariat avec le milieu associatif dans le cadre de l'accompagnement des plans de mobilité.*

En déclinaison, Tisséo Collectivités a placé le vélo au cœur du Projet Mobilités 2020-2025-2030. Dans le cadre du développement du réseau cyclable dans la métropole toulousaine, les axes de la stratégie mobilité ont été mis en évidence les points suivants (extrait du Projet Mobilités) :

- *Elaboration d'un Schéma Directeur Cyclable d'agglomération intégrant les schémas des différentes collectivités compétentes en la matière.*
- *Assurer les coutures entre itinéraires cyclables par une meilleure prise en considération du mode vélo dans la conception, l'aménagement et l'exploitation des carrefours urbains.*
- *Engager le déploiement d'infrastructures cyclables à haut niveau de service pour assurer les liens entre le périurbain et la ville dense.*
- *Déployer de nouveaux services associés : locations de vélos, ateliers nomades, stationnement en boxes sécurisés, etc.*
- *Accompagner ce développement par une campagne de communication active autour de la pratique du vélo et des enjeux de santé liés.*

Quatre orientations du levier du report modal « modes actifs et partage des espaces publics » concernent directement les politiques cyclables urbaines (extrait du Projet Mobilités) :

- *Orientation 5 : Développer le réseau cyclable et le réseau de voies à vitesse réduite à l'échelle du territoire de la grande agglomération toulousaine, en intermodalité au réseau TC et incluant des services aux usagers.*
- *Orientation 7 : Apaiser les circulations en développant un réseau de voies à vitesse réduite et partagées entre modes (zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes, en cohérence avec l'organisation des territoires et des réseaux de transports en commun).*
- *Orientation 8 : Définir une politique de stationnement vélo et d'accessibilité piétonne dans les pôles d'échanges (offre et usages des parcs-relais).*
- *Orientation 9 : Développer les services d'Ecomobilité auprès des entreprises, en ciblant les déplacements domicile-travail.*

Ainsi, dans une déclinaison plus opérationnelle de cette stratégie et des orientations qui en résulte, le Projet Mobilités 2020.2025.2030 prévoit notamment la « mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste » (action n°14). Trois axes d'intervention y sont proposés :

- Développer un maillage complémentaire (infrastructures, services, communication).
- Aménager un Réseau Express Vélo.
- Promouvoir l'usage du vélo en développant les services et en informant les usagers.

Si la déclinaison de ces axes relève des autorités compétentes en matière de politique cyclable, Tisséo Collectivités propose d'assurer la coordination de la mise en œuvre de ce schéma directeur cyclable d'agglomération.

Le Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération sera une démarche menée à l'échelle du périmètre du Projet Mobilités et intégrant toutes les dimensions d'une politique cyclable :

- Apaisement de la circulation routière.
- Constitution d'un réseau cyclable hiérarchisé.
- Développement de l'offre de stationnement.
- Développement de services de location de vélos.
- Développement de services complémentaires (réparation, conseil, information, etc.).
- Sensibilisation et accompagnement à la pratique du vélo (Plan Mobilités, vélo-école, etc.).
- Communication / Marketing.

Cette démarche devra contribuer à l'atteinte des objectifs du Projet Mobilités en matière de diminution du trafic automobile et des nuisances associées, grâce au report vers les autres modes de transport. Elle peut s'avérer particulièrement intéressante pour Tisséo Collectivités car elle doit permettre d'améliorer l'accessibilité à vélo des stations et arrêts de transport en commun ainsi que les conditions d'intermodalité. L'attractivité des transports en commun pourrait ainsi être renforcée, ce qui maximisera leur rentabilité.

Plusieurs orientations peuvent être données à la démarche :

- Améliorer l'accessibilité à vélo des zones d'emplois, afin d'offrir une alternative à la voiture pour les déplacements domicile – travail, dans un contexte d'accroissement de la congestion routière.
- Améliorer l'accessibilité à vélo des établissements scolaires (collèges, lycées, etc.).
- Promouvoir l'intermodalité vélo – transports en commun.
- Développer l'usage du « vélo loisir » et l'économie du tourisme à vélo.

Accusé de réception en préfecture
031-255100986-20171123-20171122-3-2D-
DE
Date de télétransmission : 23/11/2017
Date de réception préfecture : 23/11/2017

Les partenaires de la démarche, dont Toulouse Métropole, Sicoval, Muretain Agglomération, Save au Touch, Coteaux de Bellevue, définiront ensemble les orientations prioritaires, en cohérence avec celles du Projet Mobilités 2020.2025.2030.

Les structures associatives représentant les usagers du vélo seront associées à la gouvernance de ce schéma directeur.

En inscrivant la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération dans son Projet Mobilités 2020.2025.2030 et dans son Schéma Directeur Stratégie Ecomobilité, Tisséo Collectivités choisit de s'impliquer davantage en matière de politique cyclable. Il propose d'endosser un rôle de coordinateur de la démarche et, pour cela, de mettre à disposition des moyens humains qualifiés pour le pilotage et l'animation (services) ainsi que pour la réalisation de l'étude et la production du document matérialisant le schéma directeur.

Les partenaires de la démarche attendront probablement un niveau d'implication plus important de Tisséo Collectivités, notamment en matière :

- D'ingénierie financière, afin d'aider les territoires compétents en matière d'aménagements cyclables dans la recherche de subventions.
- De financement d'actions inscrites au schéma directeur, éventuellement par l'intermédiaire de mécanismes d'incitation pouvant faire levier auprès des territoires compétents.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

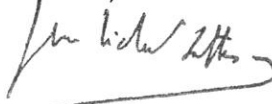
ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en œuvre du schéma directeur cyclable d'agglomération.

ARTICLE 2 : DECIDE d'endosser un rôle de coordinateur de la démarche et de mettre à disposition des moyens humains qualifiés pour le pilotage et l'animation ainsi que pour la réalisation de l'étude et la production du document matérialisant le schéma directeur.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171123-20171122-3-2D- DE Date de télétransmission : 23/11/2017 Date de réception préfecture : 23/11/2017
--